



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.325**

**OBJET : SECTEUR DES GRANETTES-EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE-CREATION  
D'UNE FICHE OPERATIONNELLE- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Héliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



04.05

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Projets  
Hydrauliques et du Pluvial

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/04/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Helliott BRAMI

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : SECTEUR DES GRANETTES-EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE-CREATION D'UNE FICHE OPERATIONNELLE- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le secteur des Granettes / Pey Blanc n'est pas à ce jour desservi par le réseau public d'eau potable. C'est pourquoi il est envisagé d'étendre le réseau dans ce quartier afin de répondre aux besoins actuels et futurs tenant compte des projets d'aménagement existants dans le secteur. (Voir plan ci-joint)

Les travaux consistent, dans une première tranche, à la pose d'une canalisation d'eau potable de diamètre 150 mm sur une longueur de 750 ml sous le CD 17 (Route d'Eguilles) et le Chemin de Granet afin d'alimenter ce quartier et les projets d'aménagement à venir et, dans une deuxième tranche, à la pose d'une canalisation d'eau potable de diamètre 150 mm sur une longueur de 430 ml sous le CD 10 (route de Berre) afin de raccorder la partie basse du secteur des Granettes dont notamment l'école.

Ce projet fera l'objet d'un marché de travaux à prix unitaire qui sera lancé suivant la procédure d'appel d'offres ouvert.

D'autre part, en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics, il est nécessaire de créer une "opération" détaillée par sa fiche opérationnelle.

Les "opérations" permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité. Conformément à la délibération N°2004.0292 du Conseil Municipal du 29 Mars 2004 modifiée par délibération du 17 mai 2004, une opération doit être adoptée par le Conseil Municipal en indiquant tous les besoins nécessaires à celle-ci ainsi que les montants respectifs.

Dans ce cadre, les travaux et services nécessaires à la réalisation de cette opération peuvent se récapituler dans la fiche opérationnelle suivante :

**OUVRAGE : Quartier des Granettes – Extension du réseau d'eau potable**

**Date ou période de la réalisation : 2010 -2011**

**Lignes budgétaires : Article 21531 RESEAUX D'EAU POTABLE**

| Désignation de la dépense                          | Type de Prestations | Montant € HT   | Procédure      |
|--|---------------------|----------------|----------------|
| Marché de travaux : Pose de conduite d'eau potable | Travaux             | 360 000        | Appel d'offres |
| <b>Montant global de l'Opération € H.T.</b>        |                     | <b>360 000</b> |                |

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création de la fiche opérationnelle qui compose ce projet de réalisation des travaux d'extension des réseaux d'eau potable selon les modalités ci-dessus,

- **AUTORISER** Mme le Député-Maire ou l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le marché à l'issue de la procédure,

- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les Budget Eau 2010 et 2011 Articles 21531 qui devront présenter les disponibilités suffisantes.

**2010.325 - SECTEUR DES GRANETTES-EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE-CREATION  
D'UNE FICHE OPERATIONNELLE- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 50</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 42</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 50</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 50</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

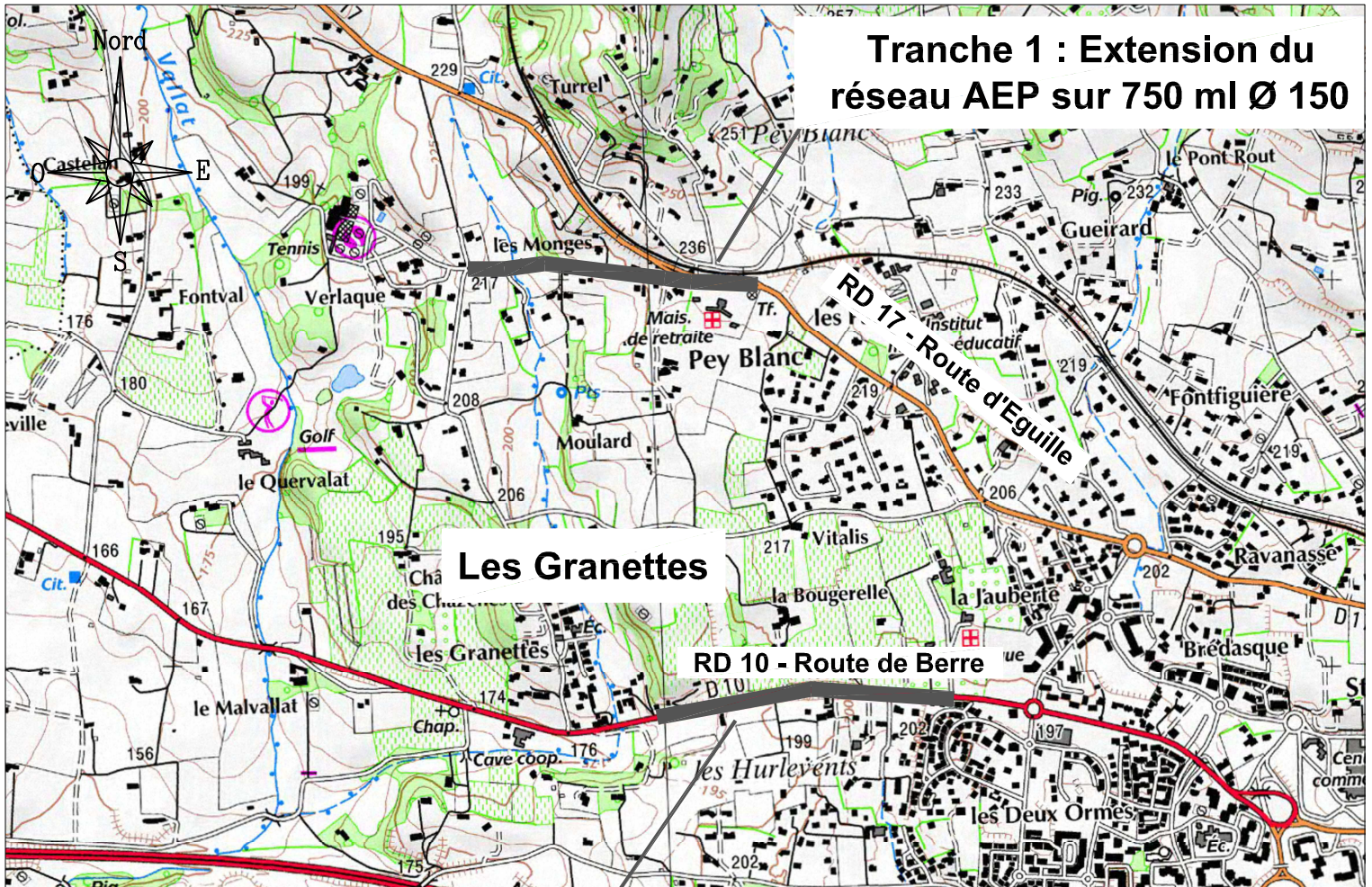
**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**Tranche 1 : Extension du réseau AEP sur 750 ml Ø 150**



**Tranche 2 : Extension du réseau AEP sur 450 ml Ø 150**

